

Cap emploi Cheops c'est quoi ? S'informer, comprendre et devenir administrateur du Cap emploi

Vous souhaitez contribuer à un monde du travail plus inclusif pour les personnes en situation de handicap, en agissant aux côtés des employeurs et des pouvoirs publics ?

Rejoignez le réseau CHEOPS et l'association porteuse du Cap emploi dans notre département.

Historique du réseau Cap emploi

Depuis près de 50 ans, les Cap Emploi évoluent au rythme des grandes lois sur le handicap :

- **1975** : création des premières équipes spécialisées (EPSR).
- **1987** : obligation d'emploi pour les entreprises de plus de 20 salariés.
- **2005** : reconnaissance d'une mission de service public pour les Organismes de Placement Spécialisés (OPS) dénommés les Cap Emploi.

Le réseau CHEOPS naît en 2012 du rapprochement des réseaux UNITH et OHE PROMETHEE. Il est officiellement créé en 2014, avec Jean-Pierre Benazet comme premier président.

Dates clés récentes

- **2014** : intégration des Cap Emploi au Service Public de l'Emploi (SPE).
- **2016** : retour aux OPS des missions de maintien dans l'emploi.
- **2017** : mise en place du SIEG avec l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi.
- **2021** : rapprochement avec Pôle Emploi, création des Lieux Uniques d'Accompagnement (LUA).
- **2022** : reconnaissance officielle de CHEOPS comme instance représentative des OPS.
- **2023** : création du Réseau Pour l'Emploi (RPE) réunissant Cap emploi, France Travail et les Missions Locales.

Les missions des Cap emploi

Cap emploi est un **Organisme de Placement Spécialisé (OPS)**, délégataire de **missions de service public** pour l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Conformément à l'article L5311-1 du Code du travail, Cap emploi fait partie intégrante du **Réseau Public de l'Emploi** aux côtés de France Travail et des Missions Locales. Cette délégation implique le principe de continuité du service, le principe d'adaptation ou de mutabilité ainsi que le principe d'égalité et de neutralité.

Cap emploi agit en complémentarité des acteurs de droit commun. Son expertise vise la compensation du handicap et le besoin de rétablissement.

- **Pour les personnes**, cela se traduit par la sécurisation des parcours professionnels dès lors que le handicap nécessite un accompagnement spécialisé et adapté à la singularité des besoins et compte tenu de la nature spécifique du handicap ou de la complexité de la situation qu'il génère au regard de l'emploi.
- **Pour les employeurs**, Cap emploi intervient dans les domaines du recrutement, du maintien en emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle.



Le rôle des administrateurs

Le Président de l'association représente Cap emploi dans les différentes instances de pilotage de l'activité, aux niveaux local, régional et national. Cette responsabilité peut être confiée à un administrateur identifié.

En tant qu'administrateur :

- Vous siégez au **Conseil d'Administration** de l'association.
- Vous pouvez devenir **administrateur délégué** du Cap Emploi, représentant la structure auprès des partenaires institutionnels et contribuant activement à son développement.

Votre engagement vous permettra :

- De **soutenir** l'action du Cap emploi à travers vos réseaux.
- De **représenter** l'OPS dans les différentes instances de pilotage de l'activité de votre Cap emploi, auprès des interlocuteurs régionaux et nationaux.
- De **participer** à la gouvernance du Réseau Pour l'Emploi (France Travail, Missions Locales), aux côtés des Conseil Départemental et partenaires du maintien en emploi.

Pour assurer votre mission :

- Vous pourrez vous appuyer sur la **direction du Cap emploi**.
- Vous participerez aux **congrès** nationaux de CHEOPS, aux **séminaires** des Présidents d'OPS et aux **instances statutaires régionales** (assemblées générales, conseils d'administration).
- Vous aurez accès à une offre d'**information continue** via webinaires, réunions et ressources proposées par CHEOPS national.

Enfin, vous représenterez l'OPS auprès des acteurs politiques, administratifs et économiques afin de :

- Participer à la **mise en œuvre des politiques publiques** d'accès à l'emploi, à la formation et au maintien en emploi .
- Faire vivre **la mission Cap emploi** dans la gouvernance de l'OPS et piloter, avec le directeur, la mise en œuvre opérationnelle du projet de service.



Le réseau Cap emploi – Cheops et ses valeurs

CHEOPS regroupe **98 organismes gestionnaires**.

CHEOPS régional, structuré dans **15 régions**, coordonne l'action des Cap emploi via un délégué régional, dans une logique d'animation et de stratégie partagée.

CHEOPS national représente l'ensemble du réseau avec **55 membres** au sein de son Conseil d'Administration et un bureau exécutif de **15 membres**.

Cette organisation garantit une gouvernance représentative de tous les OPS du territoire.

Vous êtes militant associatif, militant auprès d'un syndicat salarié ou employeur, acteur du monde économique, actif ou retraité ... si vous partagez nos valeurs et notre ambition pour une société plus inclusive, et que vous souhaitez soutenir notre action : rejoignez-nous !

Nos valeurs

Inclusion

Défense d'un positionnement singulier d'expert du handicap dans le droit commun, en lien avec les politiques publiques et la volonté de décloisonner les dispositifs spécifiques

Défense du modèle de "l'entreprise inclusive"

notamment dans leur politique RSE

Humanisme

Respect de la dignité, égalité, liberté, tolérance, esprit critique, et savoir.
Nous défendons un accompagnement fondé sur le respect de la personne

Autodétermination

Soutien aux personnes dans la construction de leur projet professionnel et affirmation de leur capacité à décider pour elles-mêmes.



ACTEUR DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI PILOTÉ PAR :



ACTEUR DU RÉSEAU POUR L'EMPLOI

